

Annexe 5 : Mesures à prendre par chaque gouvernement

N°	Eléments	à couvrir par la partie japonaise	à couvrir par la partie malgache
1.	Obtenir une superficie de terrain suffisante		●
2.	Défrichage et mise à niveau du terrain si nécessaire		●
3.	Construction de clôtures et portails dans et autour du terrain		●
4.	Construction de la route		
	1) A l'intérieur du site	●	
	2) A l'extérieur du site		●
5.	Construction du bâtiment	●	
6.	Fourniture des installations de distribution d'électricité, d'alimentation en eau, de drainage et autres installations connexes		
	1) Electricité		
	a. Branchement du site à la ligne de distribution		●
	b. Les câbles de descente et les câbles internes à l'intérieur du site	●	
	2) Alimentation en eau		
	a. Branchement du site au réseau de distribution d'eau de la ville		●
	b. Système de distribution d'eau à l'intérieur du site (réservoir de réception et surélevés)	●	
	3) Drainage		
	a. Branchement du site au réseau de drainage de la ville (égout, eau des pluies, etc.)		●
	b. Système de drainage (évacuation des eaux de toilette, des eaux usées ordinaires, des eaux de pluies et autres)	●	
	4) Mobilier et équipements		
	a. Mobiliers		●
	b. Equipements pour le projet	●	
7.	Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur les A/B		
	1) Commission de notification de l'A/P		●
	2) Commission de paiement		●
8.	Déchargement et dédouanement au port de débarquement du pays bénéficiaire		
	1) Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) de produits originaires du Japon	●	
	2) Exonération d'impôt et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		●
	3) Transport à l'intérieur du pays entre le port de débarquement et le site	●	
9.	Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis dans le cadre de la fourniture des produits ou dans le cadre du contrat toute l'aide nécessaire pour assurer leur arrivée dans le pays bénéficiaire et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter lesdits services.		●
10.	Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés.		●
11.	Exploitation et maintenance correcte et efficace des installations construites et des équipements fournis dans le cadre de la coopération financière non remboursable		●
12.	Prise en charges de tous les autres frais nécessaires pour la construction des bâtiments, transport et installation des équipements qui ne sont pas couverts par la coopération financière non remboursable du Japon.		●

PROCES-VERBAL DES REUNIONS TENUES
SUR LA MISSION POUR PRESENTATION DU RAPPORT SOMMAIRE
POUR LE 2^e PROJET DE CONSTRUCTION D' ECOLES PRIMAIRES
EN REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

L' Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a envoyé en octobre 2003 la mission d' étude pour la reprise du projet pour le 2^e Projet de construction d' écoles primaires en République de Madagascar (ci-après dénommé « le Projet »). A la suite d' une série d' entretiens, des études sur terrain et des analyses techniques au Japon, la JICA a élaboré le rapport sommaire du Projet.

Dans le but de présenter ce rapport sommaire à la partie malgache et de se concerter sur le contenu, la JICA a envoyé du 17 au 23 février 2004 une mission pour présentation du rapport sommaire dirigée par M. SASAKI Naoyoshi, directeur du bureau de JICA à Madagascar, en République de Madagascar.

Au terme de leurs discussions, les deux parties ont confirmé les principaux points mentionnés dans l' appendice.

Fait à Antananarivo, le 20 février 2004

Monsieur SASAKI Naoyoshi
Chef de la mission pour présentation
du rapport sommaire
Agence Japonaise de la Coopération
Internationale
Japon

Madame ROBINSON Ioly
Secrétaire général
Ministère de l' Education Nationale et
de la Recherche Scientifique
République de Madagascar

APPENDICE

1. Contenu du rapport sommaire

La partie malgache a compris en principe le contenu du rapport sommaire présenté par la mission et a donné son accord. La mission a expliqué qu'en cas de réalisation de la coopération financière non remboursable du gouvernement japonais, le contenu décrit dans les annexes 1 et 2 fera l'objet du présent Projet.

2. Système de la coopération financière non remboursable du Japon

La partie malgache a compris le système de la coopération financière non remboursable du Japon ainsi que les travaux à la charge du gouvernement du pays bénéficiaire qui sont nécessaires pour la mise en œuvre de la coopération japonaise, expliqués par la mission d'étude le 29 octobre 2003 et mentionnés dans les annexes 4 et 5 du procès-verbal des réunions.

3. Organisme responsable et organisme d'exécution

L'Organisme responsable et l'organisme d'exécution sont comme suit :

Organisme responsable : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique

Organisme d'exécution : Le Secrétariat Général du ministère

4. Calendrier de l'étude

La JICA effectuera une étude supplémentaire sur la base des éléments concertés et soumettra son rapport final vers mai 2004 au gouvernement de Madagascar.

5 Autres

5-1. Désignation des enseignants et personnel d'école

La partie malgache affectera un nombre nécessaire d'enseignants et personnel d'école aux écoles de l'annexe 1 avant l'achèvement des travaux.

5-2. Gestion et maintenance des écoles

Les deux parties se sont accordées qu'une gestion et une maintenance adéquates sont indispensables pour une utilisation durable des établissements et des équipements. La partie malgache s'est engagée à assurer un budget pour la gestion et la maintenance des établissements et des équipements pour les écoles faisant l'objet du Projet et a annoncé que la CISCO, les enseignants, le FAF ainsi que les résidents de la commune joueront un rôle principal pour une gestion et une maintenance adéquates des écoles.

5-3. Remise des documents certifiant le droit de propriété de terrain

Le gouvernement malgache a soumis le certificat de dépôt de tous les sites émis par le MENRS (ex-Mineseb) répondant aux demandes d'affectation soumis par le fokontany ou par les résidents de la commune. Le MENRS soumettra ces consentements au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et présentera la photocopie de certificat émis par la direction général des domaines du ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche à la partie japonaise avant de commencement des travaux du Projet.

5-4. Exécution des travaux à la charge du pays bénéficiaire

La mission japonaise a expliqué que les travaux décrits dans l'annexe 3 devraient être réalisés par le pays bénéficiaire et la partie malgache s'est engagée à achever ces travaux avant le commencement des travaux de chaque phase de la partie japonaise. En ce qui concerne les 8 établissements scolaires pour lesquels la partie malgache devra assurer les salles de classe provisoires pendant la durée des travaux de construction, la partie malgache s'est engagée à redistribuer l'effectif des 3 écoles de la province d'Antananarivo (A-3, 12, 20) aux écoles avoisinantes et à prévoir des bâtiments de la commune qui peuvent être utilisés en tant qu'établissements provisoires pour les 5 écoles de la province de Mahajanga (M-8, 27, 31, 33, 34).

5-5. Composante soft

La partie malgache a adressé sa requête pour la réalisation des activités ayant pour but de donner un soutien à la gestion et la maintenance des écoles cibles du Projet (composante soft) en respectant l'harmonisation avec d'autres projets.

5-6. Préparation pour l'ouverture des nouveaux établissements

Pour ouvrir deux nouveaux établissements de la province d'Antananarivo (A-9, 10), la partie malgache mettra en place une des deux options ci-dessus avant juillet 2005 qui est le délai pour les démarches administratives de l'obtention de « autorisation d'ouverture d'une nouvelle école » pour la rentrée scolaire 2005-2006.

La partie japonaise a expliqué qu'en vue d'une amélioration de milieu apprentissage et d'une gestion et maintenance des établissements, il est important d'utiliser les bâtiments dès qu'ils seraient achevés et la partie malgache l'a entendu.

Option 1 : Recruter les élèves pour les nouvelles écoles pour la rentrée scolaire qui précède l'achèvement des travaux à la charge de la partie japonaise et effectuer les cours dans des établissements de substitution pendant la durée des travaux. Une fois les bâtiments construits, transférer les élèves aux nouveaux bâtiments.

Option 2 : Ouvrir les nouvelles écoles à la rentrée scolaire qui succède à l'achèvement des travaux.

5-7. Exonération fiscale

La partie malgache a donné son accord à prendre les mesures nécessaires afin d'exonérer les ressortissants japonais de droit de douane, taxe intérieure, et ou autres levées fiscales imposés en République de Madagascar eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés.

N. S.

S

Annexe 1 Liste du nom de scolaire et nombre de salles

Province d'Antananarivo(5 Cisco 18EPP)

	Noms de l'établissement scolaires	nombre de salles
	CISCO ANTANANARIVO RENIVOHITRA	
1	A01 EPP AMBODINISOTRY	10
2	A03 EPP ANOSIBE	10
3	A05 EPP ANDOHATAPENAKA II	6
4	A06 EPP SOAVIMASOANDRO	8
5	A07 EPP NANISANA	12
6	A08 EPP AMBOHIPO	6
7	A09 EPP ANPEHILOHA AMBODIRANO (Nouvel Etablissement)	6
8	A10 EPP MADERA NAOMONTANA (Nouvel Etablissement)	6
	CISCO ANTANANARIVO AVARADRANO	
9	A11 EPP AMBOHIMARINA	5
10	A12 EPP TSARAFARA	8
11	A13 EPP SOAMANANDRARINY	6
	CISCO ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	
12	A14 EPP ANDOHARANOFOTSY	4
13	A15 EPP AMBODIFASIKA	6
14	A16 EPP AMBOHIJANAKA	6
	CISCO AMBOHIDRATRIMO	
15	A17 EPP MAHITSY	8
16	A18 EPP AMBOHIBAO	8
17	A19 EPP AMPANGABE	3
	CISCO MANJAKANDRIANA	
18	A20 EPP FIEFERANA	6
	TOTAL PROVINCE DE ANTANANARIVO (18 EPP)	124

Province de Mahajanga (5 Cisco 40EPP)

	Noms de l'établissement scolaires	nombre de salles
	CISCO MAEVATANANA	
1	M01 EPP ANDRANOMANGATSIKA	8
2	M02 EPP MAHATSINJO NORD	5
3	M03 EPP BEANANA	5
4	M04 EPP BEMOKOTRA	4
5	M05 EPP MAHAZOMA	5
6	M06 EPP MAHATSINJO RN4	6
7	M07 EPP MANGABE	5
	CISCO AMBATO-BOENI	
8	M08 EPP AMBATO BOENI	10
9	M09 EPP ANKIJABE	3
10	M10 EPP ANDRANOMAMY RN4	3
11	M11 EPP TSINJORANO I	3
12	M12 EPP MANERINERINA	5
13	M13 EPP TSINJORANO II	5
14	M14 EPP ANJAJIA	4
	CISCO MAROVOAY	
15	M15 EPP MAROVOAY CENTRE	6
16	M16 EPP TSIMAHAJAO	16
17	M17 EPP FIRAISANA MORASOA	12
18	M18 EPP MANDROSOA 12km	3
19	M19 EPP MORARANO	3
20	M20 EPP AMPARIHILAVA	4
21	M21 EPP MAHABIBO	4
22	M22 EPP ANOSINALAINOLONA	3
23	M23 EPP AMBOHIMENA	3
24	M24 EPP AMBOLOMOTY	5
25	M25 EPP AMPIJOROA NORD	5
26	M26 EPP TSARARANO	4
27	M27 EPP ANKAZOMBORONA	10
	CISCO MAHAJANGA II	
28	M28 EPP BETSAKO	4
29	M29 EPP BELOBAKA	5
30	M30 EPP TSARARARIVOTRA	5
31	M31 EPP BOANAMARY	5
	CISCO ANTISOHIY	
32	M32 EPP AMBALATANY	8
33	M33 EPP AMBALABE	8
34	M34 EPP HAUTE VILLE	8
35	M35 EPP AMBENDRANA	5
36	M36 EPP ANAHIDRANO	5
37	M37 EPP AMBODIMANDRESY	4
38	M38 EPP ANTSAHABE	3
39	M39 EPP AMBALAFAMINTY	6
40	M40 EPP ANKERIKA	4
	TOTAL PROVINCE DE MAHAJANGA(40EPP)	219

Annexe 2 : Contenu des bâtiments et équipements

- (1) Salles de classe
- (2) Bureaux de directeurs
- (3) Magasins
- (4) Blocs sanitaires
- (5) Mobiliers didactiques
- (6) Matériels didactiques
 - Mètre en bois
 - Mètre pliant
 - Mètre ruban (2m)
 - Décamètre
 - Boulier compteur
 - Dés géants
 - Lettres mobiles
 - Globe terrestre
 - Planisphère
 - Fil à plomb
 - Thermomètres
 - Baromètre
 - Balance Roberval
 - Poids marqués
 - Domino géant

N.L.

D

Annexe3 Travaux à la charge de la partie Malagache

Province d'Antananarivo (5 circonscriptions, 18 établissements scolaires)

NO	Noms de l'établissement scolaire	Travaux nécessaires avant le commencement des travaux						Travaux nécessaires avant l'achèvement des travaux				
		Aménagement des terrains		Démolition des bâtiments existants		Nécessité de salles de classe provisoires	Amélioration des voies d'accès		travaux d'adduction d'eau		Travaux de connexion électrique	
		Existence / Incertain	Volume de terre creé (M3)	Existence / Incertain	Superficie (m2)		Existence / Incertain	Volume de terre creé (M3)	Existence / Incertain	Distance (m)	Existence / Incertain	Distance (m)
A01	EPP AMBODIMISOTRY	—	—	○	65m2	—	—	—	—	○	10m	
A03	EPP ANOSIBE	—	—	○	160m2	○	—	—	○	5m	○	10m
A05	EPP AMBORATA PENAKA II	—	—	—	—	—	—	—	—	○	10m	
A06	EPP SOAVIMASOANDRO	—	—	—	—	—	—	—	○	5m	○	10m
A07	EPP MANISANA	—	—	—	—	—	—	—	○	5m	○	10m
A08	EPP AMBOHIPO	—	—	—	—	—	—	—	○	10m	○	15m
A09	EPP AMPEFILOHA AMBODIRANO	—	—	—	—	—	—	—	○	20m	○	25m
A10	EPP MADERA NAOMONTANA	—	—	—	—	—	—	—	○	10m	○	15m
A11	EPP AMBOHIMARINA	—	—	—	—	—	—	—	—	○	10m	
A12	EPP SARAFARA	—	—	○	260m2	○	—	—	○	5m	○	10m
A13	EPP SOAMANANDRAINNY	—	—	—	—	—	—	—	—	○	15m	
A14	EPP AMBORARANOFOUTSY	—	—	○	10m2	—	—	—	—	○	20m	
A15	EPP AMBODIFASIKA	—	—	—	—	—	—	—	○	5m	○	15m
A16	EPP AMBOHIANAKA	—	—	—	—	—	—	—	—	○	30m	
A17	EPP MANITSY	—	—	—	—	—	—	—	—	○	10m	
A18	EPP AMBORIBAO	—	—	○	(Arbre)	—	—	—	○	5m	○	10m
A19	EPP AMPANGABE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
A20	EPP FIEPERANA	○	10m3	○	265m2	○	—	—	—	—	—	
M32	EPP AMBALATANY	—	—	—	—	—	—	—	—	○	10m	
M33	EPP AMBALABE	—	—	○	330m2	○	—	—	—	○	10m	
M34	EPP HAUTEVILLE	—	—	○	550m2	○	—	—	—	○	10m	
M35	EPP AMBENDRANA	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
M36	EPP ANARIDRANO	—	—	—	—	—	—	—	—	○	15m	
M37	EPP AMBODIMANDRESY	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
M38	EPP ANTSAHABE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
M39	EPP AMBALAFAMINTY	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
M40	EPP ANKERIKA	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total 1ère phase		—	10m3	—	1,640m2	—	—	—	70m	—	270m	

Province de Mahajanga (5 circonscriptions, 40 établissements scolaires)

NO	Noms de l'établissement scolaire	Travaux nécessaires avant le commencement des travaux						Travaux nécessaires avant l'achèvement des travaux				
		Aménagement des terrains		Démolition des bâtiments existants		Nécessité de salles de classe provisoires	Amélioration des voies d'accès		travaux d'adduction d'eau		Travaux de connexion électrique	
		Existence / Incertain	Volume de terre creé (M3)	Existence / Incertain	Superficie (m2)		Existence / Incertain	Volume de terre creé (M3)	Existence / Incertain	Distance (m)	Existence / Incertain	Distance (m)
M01	EPP ANDRANOMANGATSIKA	—	—	○	245m2	—	—	—	○	5m	○	10m
M02	EPP MAHATSINJO NORD	○	225m3	○	5m	—	—	—	—	—	—	—
M03	EPP BEANANA	—	—	—	—	—	○	400m3	—	—	—	—
M04	EPP BEMOKOTRA	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
M05	EPP MAHAZOMA	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
M06	EPP MAHATSINJO RN4	—	—	○	75m2, arbre	—	—	—	—	—	—	—
M07	EPP MANGABE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
M08	EPP AMBATO BOENI	—	—	○	550m2	○	—	—	—	○	10m	
M09	EPP ANKJABE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
M10	EPP ANDRANOMAMY RN4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
M11	EPP TSINJORANO I	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
M12	EPP MANERINERINA	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
M13	EPP TSINJORANO II	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
M14	EPP ANJAJAJA	—	—	○	(arbre)	—	—	—	—	—	—	—
M15	EPP MAROVONAY CENTRE	—	—	—	—	—	—	—	—	○	10m	
M16	EPP TSIMAHAJAO	—	—	○	120m2	—	—	—	—	○	180m	
M17	EPP FIRAISANA MORASOA	—	—	—	—	—	—	—	○	5m	○	18m
M18	EPP MANDROSOA 12km	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
M19	EPP MORARANO	—	—	○	(arbre)	—	—	—	—	—	—	—
M20	EPP AMPARIHILAVA	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
M21	EPP MAHABIBO	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
M22	EPP ANOSINALAINOLONA	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
M23	EPP AMBOHIMENA	—	—	○	130m2	—	—	—	—	—	—	—
M24	EPP AMBLOMOTY	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
M25	EPP AMPILUROA NORD	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
M26	EPP TSARARANO	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
M27	EPP ANKAZOMBORONA	—	—	○	210m2	○	—	—	—	—	—	—
M28	EPP BETSAKO	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
M29	EPP BELOBAKA	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
M30	EPP TSARARARIVOTRA	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
M31	EPP BOANAMARY	—	—	○	70m2	○	—	—	—	○	100m	
Total deuxième phase		—	225m3	—	1,330m2	—	—	400m3	—	10m	—	240m
Grand Total (Première - Deuxième phase)		—	235m3	—	2,970m2	—	—	400m3	—	80m	—	510m

Remarque : Oindique la nécessité des travaux à la charge de la partie malgache dans les établissements scolaires faisant l'objet de ce projet.

Handwritten signature

Handwritten signature